
Annonce de l'envoi d'argenterie de la part du directoire du district de Castres, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de l'envoi d'argenterie de la part du directoire du district de Castres, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 430;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36374_t2_0430_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Séance du 29 Nivôse An II

(Samedi 18 Janvier 1794)

Présidence de DAVID

I

La séance s'ouvre, à l'ordinaire, par la lecture de la correspondance.

Le directoire du district de Castres annonce qu'on ne connoît plus d'autre culte que celui de la *Liberté et de l'Egalité*. Les vases ci-devant sacrés prendront demain le chemin de la Monnaie, et iront s'épurer dans le creuset national. Les effets qui partiront pèsent 170 marcs 7 onces; deux autres envois ont déjà été faits, l'un de 236 marcs 2 onces, et l'autre de 71 marcs : ces différens effets sont en argent ou en vermeil.

Législateurs, restez à votre poste, et consolidez le grand ouvrage de la révolution (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Castres, 19 niv. II] (3)

« Législateurs,

Ici la raison triomphe et tous les préjugés sont vaincus. Plus de culte que celui de la Liberté, de l'Egalité. Plus de temples que celui où nous allons tous en foule rendre hommage à ces deux divinités des Français. L'esprit public a fait ici depuis quelques temps les progrès les plus sensibles, et nous l'y croyons à la véritable hauteur. Les prêtres de Castres ont tous abdiqué leurs fonctions. Ils ne sont plus que citoyens, et nous les en aimons davantage.

Les vases ci-devant saisis prendront demain le chemin de la Monnaie et iront s'épurer au creuset national. Ils pourront servir ailleurs et ils serviront bien puisqu'ils contribueront à la défaite des despotes. Les effets qui partiront demain pèsent 170 marcs 7 onces. Deux autres envois ont été déjà faits. L'un de 236 marcs, 2 onces, et l'autre de 71 marcs. Ces différents effets sont en argent ou en vermeil.

Législateurs, restez à votre poste et consolidez le grand ouvrage de la Révolution. Nous vous promettons de ne rien négliger pour l'exécution prompte et rigoureuse des sages lois que vous nous enverrez. Ardents révolutionnaires, nous le paraîtront toujours et rien ne pourra nous ralentir dans notre marche. Nous l'avons juré et nous ne serons pas parjures. »

HOULE, BOUTET (présid.), CARAVEN, PEBERNAD, SÉVERAL, BENOIT, PEBERNAD, M. RIBES, J. J. BARTHEZ (agent nat.).

(1) P.V., XXIX, 312.

(2) Bⁱⁿ, 30 niv. (suppl^t).

(3) C 288, pl. 881, p. 7.

2

Les membres composant le comité de surveillance de Beauvais écrivent que leur commune a déposé sur l'autel de la patrie 336 marcs d'argenterie, dépouilles des deux églises, dont l'une est convertie en gymnase de la raison, et l'autre en magasin de fourrages. Depuis le décret du 19 brumaire, disent-ils, nos concitoyens ont déposé dans le local de nos séances 400 paires de souliers, 900 chemises, 1 150 paires de bas, 14 paires de guêtres, 6 habits complets, 2 capotes, 8 gibernes; le surplus des offrandes en assignats, se monte à 3635 liv., et 424 liv. en numéraire (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Beauvais, 27 niv. II] (3)

« Représentants du Peuple,

La commune de Beauvais a déposé sur l'autel de la patrie 336 marcs d'argenterie, dépouilles des deux ci-devant églises dont l'une est convertie en gymnase de la Raison, et l'autre en magasin de fourrages; la presque totalité des prêtres de notre district ont renoncé à leur métier de charlatan. Le mouvement sublime des citoyens de cette commune contre le fanatisme et la superstition a été le fruit des lumières et de l'instruction propagée par des républicains énergiques, membres de la Société populaire de Beauvais. Le triomphe de la raison sur l'erreur et les préjugés religieux est complet. Les citoyens de Beauvais se réunissent toutes les décades dans le gymnase de la raison pour s'y exercer au culte des lois et de la patrie, s'y instruire de leurs droits et de leurs devoirs et célébrer, dans les épanchements de la fraternité et par des hymnes patriotiques, les victoires de la République sur les despotes couronnés et la destruction des ennemis de l'intérieur. Nous devons aux mesures révolutionnaires la destruction de la Vendée, la reprise de Toulon sur les infâmes anglais, et les autres succès éclatans que nous venons d'obtenir. Cette cause puissante de nos succès peut seule les prolonger et accélérer à la ruine totale de nos ennemis et l'affermissement de la République. Nos concitoyens s'empressent d'y concourir en contribuant de leurs facultés morales et physiques et de leur fortune au triomphe de la liberté et de l'égalité. Depuis le décret du 19 brumaire, ils ont déposé dans le local de nos séances 400 paires de souliers, 900 chemises,

(1) P.V., XXIX, 312. Mention dans J. univ., p. 6739.

(2) Bⁱⁿ, 30 niv. (suppl^t).

(3) C 288, pl. 881, p. 9.